

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 35	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 7	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 35

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 novembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-8.1 :

Bilan de la concertation du projet de révision allégée de PLU de la Commune d'Ars-sur-Moselle.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants,
VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 par le Comité Syndical du SCoTAM et mis en révision par délibération en date du 3 juillet 2017,
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole adopté le 11 juillet 2011 et sa modification n°1 approuvée le 27 mars 2018,
VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 24 avril 2006 et mis en révision par délibération du Conseil de Communauté le 14 octobre 2013,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017 relative au "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale : exercice de la compétence et achèvement des procédures communales par Metz Métropole au 1er janvier 2018,
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ars-sur-Moselle approuvé le 30 juin 2017,
VU la délibération du Conseil Municipal d'Ars-sur-Moselle du 23 novembre 2017 prescrivant la révision allégée du PLU,
VU la délibération du Conseil Municipal d'Ars sur Moselle en date du 23 novembre 2017 relative à la poursuite de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme par la Métropole,
VU la demande de la commune d'Ars-sur-Moselle adressée à Metz Métropole par courrier en date du 24 janvier 2017 sollicitant des précisions à apporter à l'objectif de la révision allégée,
VU la délibération du Bureau de Metz Métropole du 5 février 2018 prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ars-sur-Moselle,
VU la délibération du Bureau de Metz Métropole du 16 avril 2018 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Ars-sur-Moselle,
VU la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 11 juin 2018 prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ars-sur-Moselle,
VU la notice de présentation du projet ci-annexé,
VU le bilan de la concertation ci-annexé,
CONSIDERANT qu'en application des articles L.153-8 et L.153-9 du Code de l'Urbanisme, Metz Métropole est habilitée à partir du 1^{er} janvier 2018 à poursuivre les procédures communales engagées avant le transfert de ladite compétence,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'Ars-sur-Moselle de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme pour le rendre plus cohérent et plus compatible avec les opérations d'habitat à venir sur le ban communal,

CONSIDERANT que les mesures de concertation initialement prévues dans la délibération de prescription de l'élaboration mises en œuvre par la Commune d'Ars-sur-Moselle et Metz Métropole ont permis à toute personne intéressée de s'exprimer sur le projet de PLU,

CONSIDERANT que les informations diffusées tout au long de la procédure de révision allégée sur différents supports de communication (bulletin municipal, sites internet de la commune et de Metz Métropole, affiches, panneau numérique municipal, annonce légale) ont permis à la population de prendre connaissance des différentes étapes de la procédure et des documents y afférent,

CONSIDERANT la remarque formulée dans l'un des registres mis à disposition du public, annexée à la présente,

DECIDE d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

**REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
-
BILAN DE LA CONCERTATION**

1. LA DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

Par délibération en date du 11 Juin 2018, le Conseil Métropolitain a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ars-sur-Moselle.

Les modalités de concertation publique suivantes avaient été définies :

- Un registre à feuillet non mobiles, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, sera tenu à la disposition du public en Mairie et au siège de Metz Métropole, aux heures et jours habituels d'ouverture, pendant toute la durée de l'élaboration du projet et jusqu'à l'arrêt du projet ;
- Un dossier sera tenu à la disposition du public en Mairie et au siège de Metz Métropole contenant les pièces administratives du dossier, ainsi que les éléments techniques intermédiaires utiles à la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ;
- Le bulletin d'information municipal ainsi que le site internet de la commune et de Metz Métropole seront utilisés pour procéder à une information sur l'avancement de la procédure.

Il était précisé que les modalités de concertation publique concernent pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées intéressées.

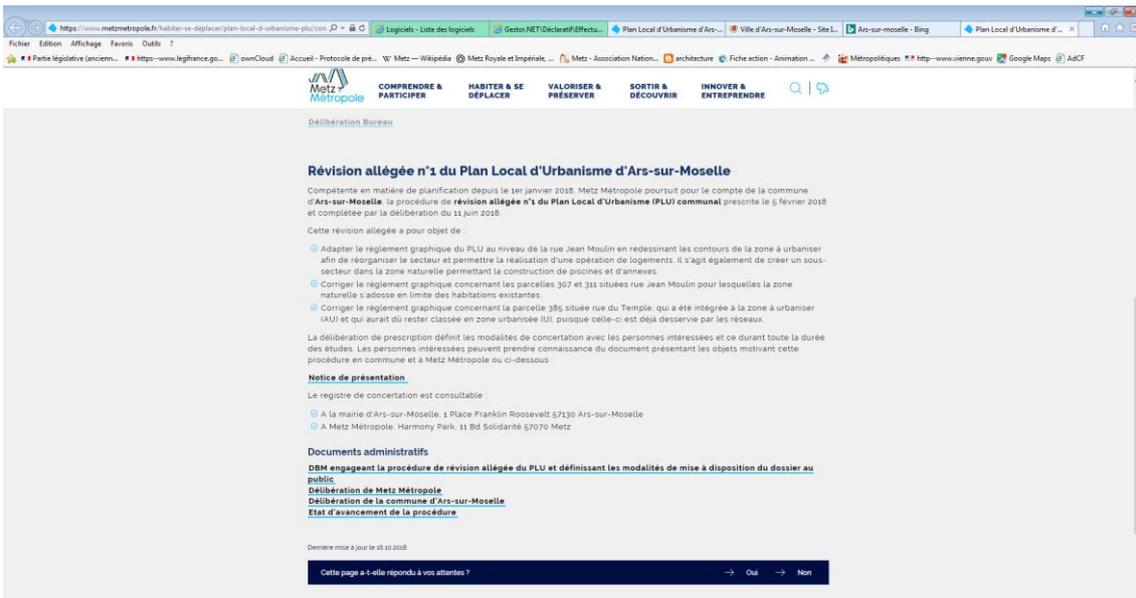
2. LE BILAN DE LA CONCERTATION

A. Mise à disposition du registre et de documents

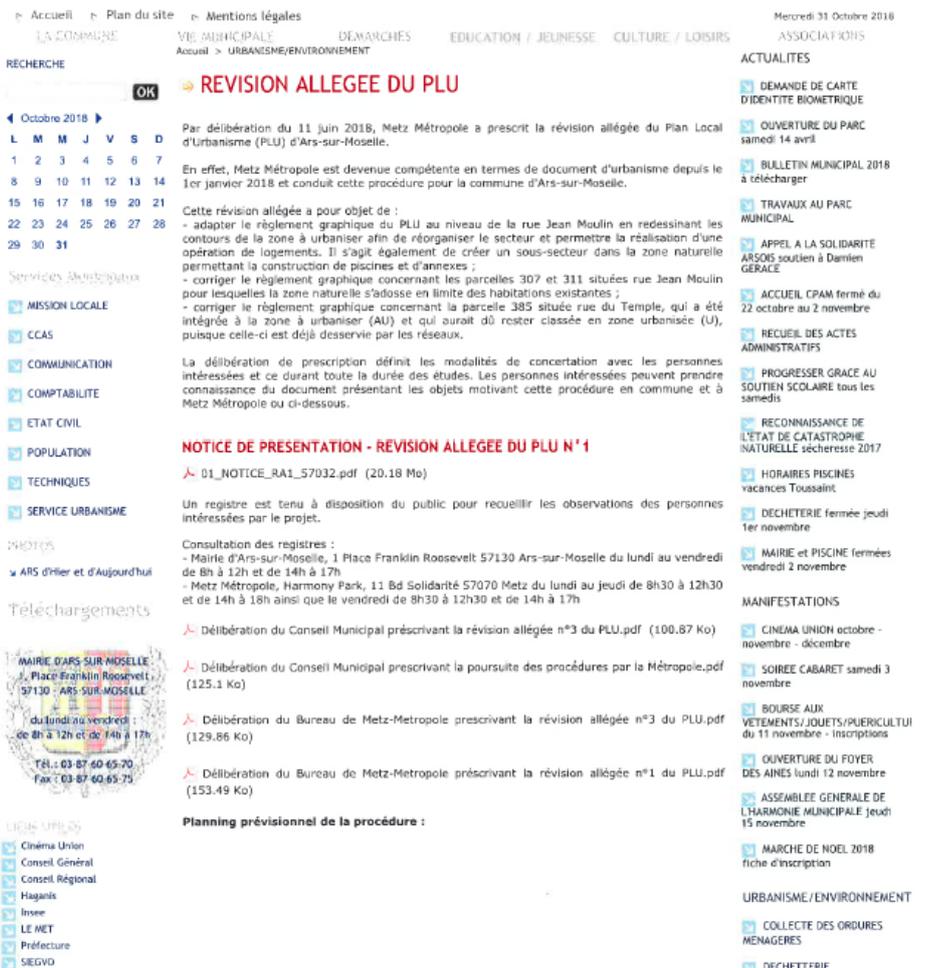
La population d'Ars-sur-Moselle a été informée de la mise à disposition de documents administratifs et techniques intermédiaires et de registres à feuillets numérotés par le biais :

- D'un affichage de la délibération de prescription sur le panneau d'information situé en Mairie ainsi qu'à l'accueil de Metz Métropole ;
- D'un affichage sur le site internet de la commune dans l'onglet "urbanisme/environnement" et sur celui de Metz Métropole dans l'onglet "Habiter & se déplacer";
- Parution d'informations sur panneau numérique de la commune de la prescription de la procédure en juin 2018 puis de la mise à disposition des pièces techniques en septembre 2018 ;
- Mise en place de deux affiches en Mairie, sur le panneau d'affichage et sur la porte principale, de la mise à disposition des pièces administratives et techniques ainsi que d'un registre de concertation dans le cadre de cette procédure ;
- Parution d'une information sur l'état d'avancement de la procédure dans "la Lettre de Maire" début novembre 2018.

Page dédiée à la procédure d'élaboration du PLU de d'Ars-sur-Moselle sur le site internet de Metz Métropole :



Page dédiée à la procédure d'élaboration du PLU de d'Ars-sur-Moselle sur le site internet d'Ars-sur-Moselle :

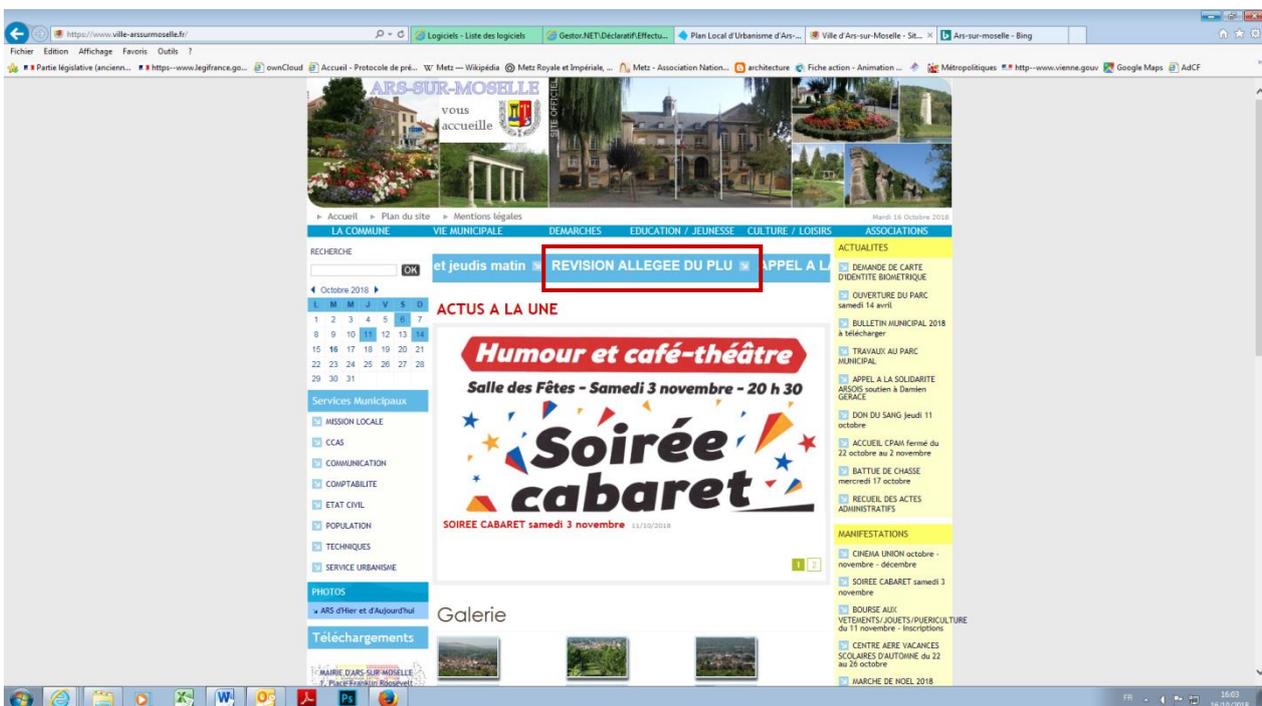




planing prévisionnel.pdf (85.46 Ko)

- Accueil
- Envoyer
- Imprimer
- Grossir le texte
- Diminuer

Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE © tous droits réservés - Mentions Légales



Information depuis juin 2018 de la révision allégée du PLU, via le bandeau d'accueil défilant mentionnant les actualités de la Ville. Il suffit de cliquer sur cette information pour arriver à la page concernant cette procédure.

Contact : tél. 03 87 34 19 62 mail : illegales@repubicain-lorrain.fr

Notre quotidien est habilité à publier les annonces légales et judiciaires en 2018 dans les Départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle au tarif de 1.82€ HT du millimètre colonne. (Arrêté préfectoraux : décembre 2017)

Avis de marché

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse du maître d'ouvrage : Commune d'Ennery, 6 place Robert Schuman, 57369 ENNERY, tél. : 03 87 73 91 48, fax : 03 87 73 72 76, courriel : ennery.mairie@wanadoo.fr, Correspondant : Madame le Maire
 Objet du marché : fourniture et acheminement d'électricité et services associés
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation
 Type de procédure : Procédure adaptée
 Modalité d'obtention du DCE : Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur www.achatpublic.com peut être demandé par écrit auprès de la Commune d'Ennery
 Date limite de réception des offres : 11 juillet 2018 à 12h00
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 juin 2018

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Maître d'ouvrage : Commune de Zetting, 13, rue de l'Eglise, 57905 Zetting, Courriel : mairie.zetting@wanadoo.fr
 2. Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
 3. Objet du marché : Remplacement de l'intersection Rue de l'Eglise/Rue des Mésanges
 • Lieu d'exécution : Rue de l'Eglise/Rue des Mésanges à Zetting
 • Nature des travaux à fournir :
 - Trottoirs : 455 m²
 - Enrobés 0/10 : 70 t
 - Mur de soutènement : 25ml
 4. Modalités d'obtention du dossier de consultation :
 Par téléchargement : www.reprographic.fr
 5. Renseignements et justificatifs à fournir : Ceux mentionnés dans le règlement de la consultation.
 6. Renseignements complémentaires : Mairie de Zetting, 13 rue de l'Eglise, 57905 Zetting

ORNE AVAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Mise en oeuvre du dispositif d'assainissement non collectif de l'aire d'accueil des familles sédentaires à Sainte Marie aux Chênes

Nom et adresse officiels de l'organism acheteur : ORNE AVAL, Correspondant : Monsieur Lionel GERARD, centre d'activités économiques ZI de Franchepré 54240 JOEUF - Tél. : 0387733333, Fax : 0387583743, Courriel : contact@orne-aval.fr
 Type d'organisme : Autres organismes publics.
 OBJET DU MARCHÉ : Mise en oeuvre du dispositif d'assainissement non collectif de l'aire d'accueil des familles sédentaires à Sainte Marie aux Chênes.
 TYPE DE MARCHÉ : Travaux.
 SITE OU LIEU D'EXECUTION PRINCIPAL : Chemin du moulin 57255 SAINTE MARIE AUX CHÊNES
 L'avis implique un marché public.
 Autres informations : retrait et remise des offres : <https://eurolegales.marches-demat.com>
 Refus des variantes.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ : Cautionnement et garanties exigées : Voir le DCE.
 Modalités essentielles de financement et de paiement : Comptabilité publique

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-de-candidat>)
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...)
 TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée.
 Date limite de réception des offres : 06 juillet 2018 à 11:45 heures.

AUTRES RENSEIGNEMENTS : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice : 2018-07

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES OU DES CANDIDATURES : retrait et remise des offres : <https://eurolegales.marches-demat.com>

ADRESSE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) : Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : ORNE AVAL, Correspondant : M BACCOT Jean-François Responsable Technique, Centre d'activités économiques ZI de Franchepré, 54240 JOEUF, Tel : 0387733333

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAINT-AVOLD (Moselle)

DISSOLUTION D'ASSOCIATION

L'association "Entente Cynégétique de la Petite Frêne Macheront" inscrite au volume 32 - folio n°1754 au tribunal d'instance de Saint-Avolé, a décidé sa dissolution lors de l'assemblée générale extraordinaire du 06/06/2018. Monsieur Fernand Dolisi demeurant 70 rue Rixot, Martin à Macheront a été nommé en tant que liquidateur.
 Les éventuels créanciers sont invités à notifier leurs prétentions selon l'article 50 et 21 du Code Civil Local.

894220000

Avis publics

METZ METROPOLE

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE METZ

Par délibération en date du 11 juin 2018, Metz Métropole a engagé la procédure de modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la ville de Metz. Cette délibération sera affichée en Mairie et à Metz Métropole pendant un mois et peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

892212000

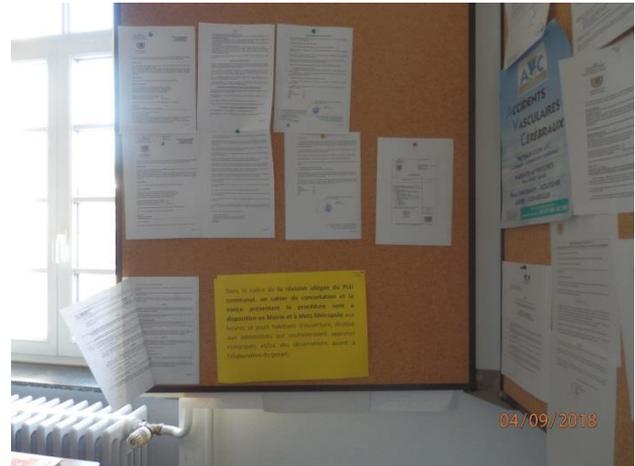
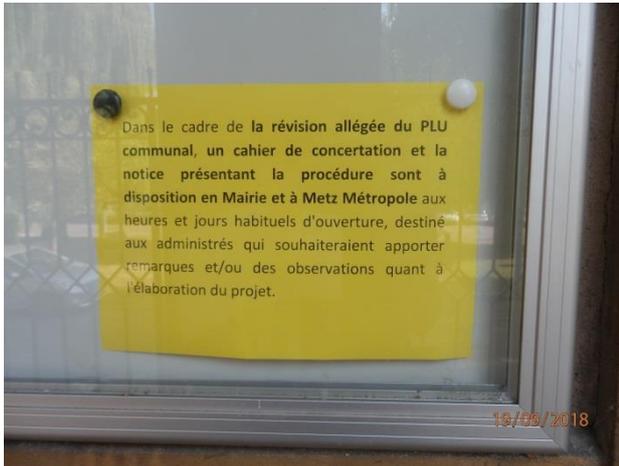
METZ METROPOLE

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'ARS-SUR-MOSELLE

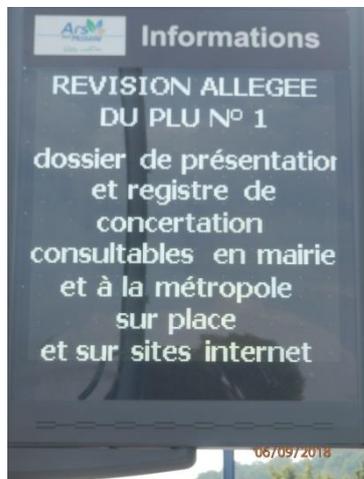
Par délibération en date du 11 juin 2018, Metz Métropole a engagé la procédure de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la ville d'Ars-sur-Moselle. Cette délibération sera affichée en Mairie et à Metz Métropole pendant un mois et peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

892743000

Annonce légale parue dans le journal Le Républicain Lorrain le 14 juin 2018



Affiches apposées sur le panneau d'affichage extérieur et intérieur de la Mairie mentionnant la mise à disposition d'un cahier de concertation et de la notice présentant le projet de révision allégée.



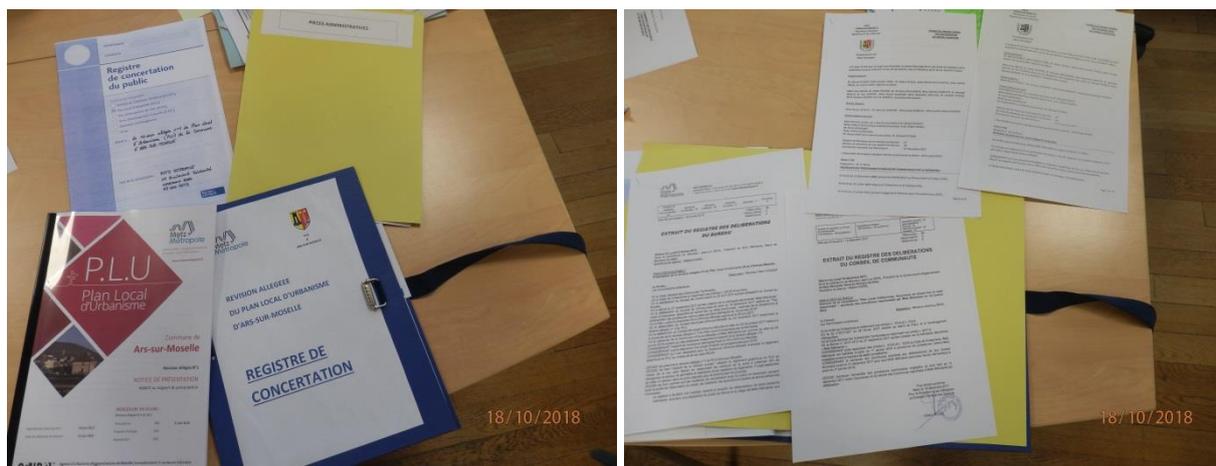
Informations parues sur le panneau numérique de la Ville d'Ars-sur-Moselle

B. Mise à disposition de documents en Mairie et à Metz Métropole

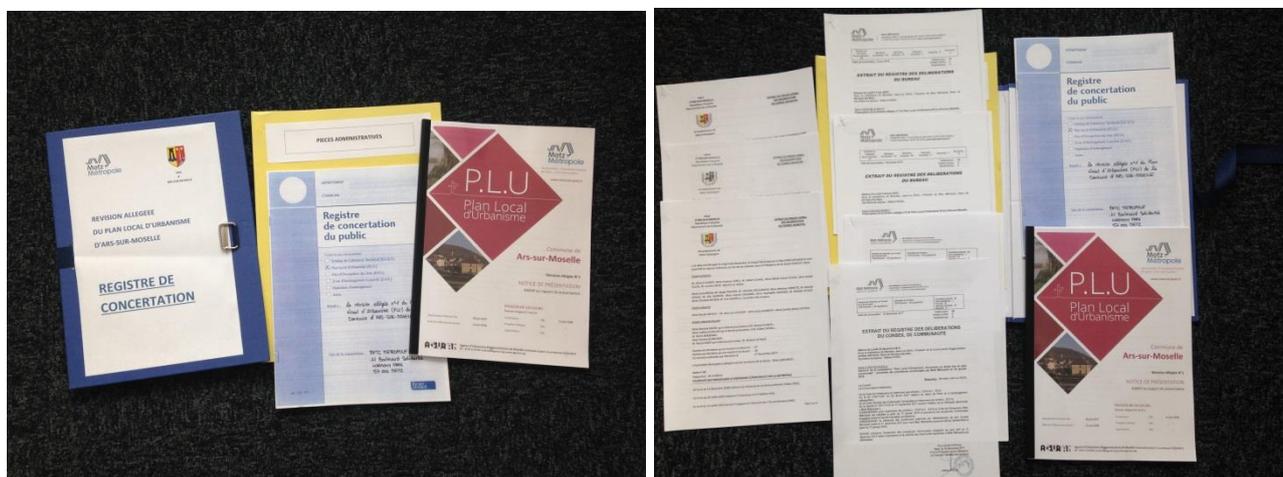
De nombreux documents étaient accessibles au public en Mairie et à Metz Métropole depuis la prescription du PLU jusqu'à son arrêt en Bureau :

- La délibération de prescription ;
- La délibération actant la poursuite de la procédure par Metz Métropole ;
- La notice de présentation expliquant l'objet de la procédure, les points d'évolution du Plan Local d'Urbanisme ainsi que l'Evaluation Environnementale (EE).

Photos des pièces administratives et techniques de la révision générale du PLU disponibles en Mairie et à Metz Métropole jusqu'à l'arrêt de projet :



Dossier mis à disposition du Public à la Mairie d'Ars-sur-Moselle



Dossier mis à disposition du Public à Metz Métropole

C. Contenu du registre de concertation

Le registre de concertation disponible en Mairie a fait l'objet d'une observation du 12/06/2017 au 12/11/2018, date de l'arrêt de projet du PLU en Bureau. Aucun courrier est arrivé en mairie à l'attention de M. le Maire.

Cependant, quatre personnes sont passées pour regarder le dossier.

Le registre de concertation disponible à Metz Métropole n'a pas fait l'objet d'observation du 12/06/2018 au 12/11/2018. Cette dernière n'a reçu aucun courrier et mail portant sur la procédure de révision allégée du PLU.

Une numérisation du registre disponible à Ars-sur-Moselle est annexée au présent bilan pour avoir les détails des demandes.

Une numérisation des premières pages du registre disponible à Metz Métropole l'est également pour démontrer l'absence de demande et remarque.

D. Bulletin d'information municipal et site internet

The image shows a page from 'LA LETTRE DU MAIRE' for Autumn 2018. It features several articles: 'RUE THOUVENIN Une nouvelle destination pour l'ancienne poste', 'CADRE DE VIE Résidence seniors', 'Un centre multi-services est envisagé', 'ZONE SCHWEITZER Une voirie qui s'améliore', and 'URBANISME Révision allégée du PLU N°1'. The central graphic details the revision process, including public consultation dates and the availability of a simplified consultation register.

La révision allégée a fait l'objet parmi d'autres informations sur l'actualité de la commune, d'une "Lettre du Maire" distribuée le 8 novembre 2018.

Il y est précisé des informations sur la prescription de la procédure, les points l'ayant nécessité, les modalités de mise à disposition et de concertation mais également un état d'avancement du projet de révision allégée avec un planning synthétique reprenant les grandes étapes du planning présent dans la notice de présentation.

Les **sites internet de la Commune et de la Métropole** permettaient d'obtenir des **informations et documents** sur la révision allégée en cours du PLU aux adresses suivantes :

- Site d'Ars-sur-Moselle https://www.ville-arssurmoselle.fr/REVISION-ALLEGEE-DU-PLU_a1106.html
- Site de Metz Métropole <https://www.metzmetropole.fr/habiter-se-deplacer/plan-local-d-urbanisme-plu/consulter-les-informations-des-plu/plu-ars-sur-moselle-263.html>

E. Informations périodiques

Le panneau électronique de la Ville (dont le nombre de caractère est limité) a lui aussi été utilisé 3 fois pour informer la population de l'état d'avancement de la révision allégée du PLU. Il est situé Place de la République.

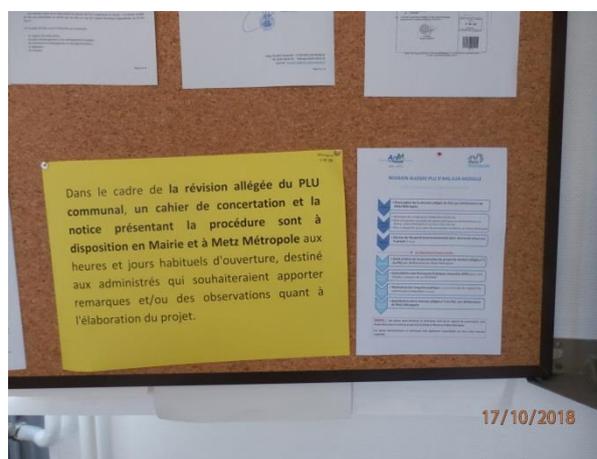


La première information parue sur le panneau l'a été du 29/06/18 au 03/08/18, une seconde information y a défilé entre le 06/09/18 et le 17/10/18 puis une troisième information y défile depuis le 18/10/18 et ce jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée.

Deux affiches ont été positionnées sur le tableau d'affichage extérieur et intérieur de la Mairie pour mentionner que le registre de concertation était à disposition avec pièces techniques. Depuis le 17 octobre 2018, celles-ci sont également accompagnées de deux affiches apposées aux mêmes endroits pour évoquer l'avancement de la procédure par un planning synthétique.

Ce planning d'avancement de la procédure est également présent dans la notice de présentation (page 9) mise à disposition du public en Mairie et à Metz Métropole et sur leurs sites internet respectif depuis le 1^{er} septembre 2018.

Il a également été rajouté sur ces sites internet, et ce afin d'être plus visible que dans la notice de présentation.



Affiches apposées sur le panneau d'affichage extérieur et intérieur de la Mairie mentionnant la mise à disposition d'un cahier de concertation, de la notice de présentation du projet ainsi que le planning de la procédure.

REVISION ALLEGEE PLU D'ARS-SUR-MOSELLE
 ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE
 21 Octobre 2018

11/06/18 • Prescription de la révision allégée du PLU par délibération de Metz Métropole

09/12/18 • Réalisation des études pour l'élaboration du dossier
 • Mise à disposition du public des pièces techniques et administratives en Mairie, à Metz Métropole et sur leurs sites internet

11/11/18 • Mise à disposition d'un cahier de concertation en Mairie et à Metz Métropole

09/11/18 • Saisine de l'Autorité Environnementale pour demande d'avis sur le projet (3 mois)

LES PROCHAINES ETAPES A VENIR :

12/11/18 • Arrêt et bilan de la concertation du projet de révision allégée n°1 du PLU par délibération de Metz Métropole

12/18 au 02/19 • Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis simple y compris de la CDPENAF

02/19 au 09/19 • Réalisation de l'enquête publique (1 mois) et rendu du rapport du commissaire enquêteur (1 mois)

02/19 au 06/19 • Approbation de la révision allégée n°1 du PLU par délibération de Metz Métropole.

RAPPEL : Des pièces administratives et techniques ainsi qu'un registre de concertation sont disponibles jusqu'à l'arrêt du projet (12/11/2018) en Mairie et à Metz Métropole. Les pièces administratives et techniques sont également consultables sur leurs sites internet respectifs.

L'état d'avancement de la procédure est disponible depuis le site internet de Metz Métropole depuis le 11 octobre 2018 et sur le site de la Mairie d'Ars-sur-Moselle depuis le 17 octobre 2018.

3. CONCLUSION

La concertation menée a pleinement permis aux habitants, associations locales et autres personnes intéressées de connaître et de comprendre les évolutions à apporter sur le Plan Local d'Urbanisme en vigueur et ce, avant la phase d'arrêt de la procédure dite de révision allégée n°1.

ANNEXES

Parution dans les Annonces Légales de la décision de prescrire la révision allégée n°1 du PLU :

26 ANNONCES LÉGALES

Jeudi 14 juin 2018

Contact : tél. 03 87 34 19 62 mail : lrlegales@republicain-lorrain.fr

Notre quotidien est habilité à publier les annonces légales et judiciaires en 2018 dans les Départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle au tarif de 1.82€ HT du millimètre colonne. (Arrêtés préfectoraux : décembre 2017)

Avis de marché

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse du maître d'ouvrage : Commune d'Ennery, 6 place Robert Schuman, 57365 ENNERY, tél. : 03 87 73 91 48, fax : 03 87 73 72 76, courriel : ennery.mairie@wanadoo.fr, Correspondant : Madame le Maire

Objet du marché : fourniture et acheminement d'électricité et services associés
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

Type de procédure : Procédure adaptée

Modalité d'obtention du DCE : Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur www.achatpublic.com il peut être demandé par écrit auprès de la Commune d'Ennery

Date limite de réception des offres : 11 juillet 2018 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 juin 2018

894826100

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Maître d'ouvrage : Commune de Zetting, 13, rue de l'Eglise, 57905 Zetting, Courriel : mairie.zetting@wanadoo.fr

2. Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

3. Objet du marché : Réaménagement de l'intersection - Rue de l'Eglise/Rue des Mésanges

* Lieu d'exécution : Rue de l'Eglise/Rue des Mésanges à Zetting

* Nature des travaux à fournir :

- Trottoirs : 435 m2

- Enrobés 0/10 : 70 t

- Mur de soutènement : 25ml

4. Modalités d'obtention du dossier de consultation : Par téléchargement : www.reprographic.fr

5. Renseignements et justificatifs à fournir : Ceux mentionnés dans le règlement de la consultation.

6. Renseignements techniques : M2 Etudes 3, rue de Metz, 57000 Metz

ORNE AVAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mise en œuvre du dispositif d'assainissement non collectif de l'aire d'accueil des familles sédentaires à Sainte Marie aux Chênes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ORNE AVAL, Correspondant : Monsieur Lionel GERARD, centre d'activités économiques ZI de Franchepré 54240 JOEUF - Tél. : 0387733333, Fax : 0387383745, Courriel : contact@orne-aval.fr.

Type d'organisme : Autres organismes publics.

OBJET DU MARCHÉ : Mise en œuvre du dispositif d'assainissement non collectif de l'aire d'accueil des familles sédentaires à Sainte Marie aux Chênes.

TYPE DE MARCHÉ : Travaux.

SITE OU LIEU D'EXECUTION PRINCIPAL : Chemin du moulin 57255 SAINTE MARIE AUX CHÊNES.

L'avis implique un marché public.

Autres informations : retrait et remise des offres : <https://eurolegales.marches-demat.com>

Refus des variantes.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ : Cautionnement et garanties exigées - Voir le DCE

Modalités essentielles de financement et de paiement : Comptabilité publique

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...)

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 06 juillet 2018 à 11:45 heures.

AUTRES RENSEIGNEMENTS : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice : 2018-07

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES OU DES CANDIDATURES : retrait et remise des offres : <https://eurolegales.marches-demat.com>.

ADRESSE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) : Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : ORNE AVAL, Correspondant : M BACCO Jean-François Responsable Technique, Centre d'activités économiques ZI de Franchepré, 54240 JOEUF, Tél. : 0387733333 -

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAINT-AVOLD (Moselle)

DISSOLUTION D'ASSOCIATION

L'association "Entente Cynégétique de la Petite Frêne Macheren" inscrite au volume 32 - folio n°1754 au tribunal d'instance de Saint-Avold, a décidé sa dissolution lors de l'assemblée générale extraordinaire du 06/06/2018. Monsieur Fernand Dolisi demeurant 70 rue Rioux Martin à Macheren a été nommé en tant que liquidateur. Les éventuels créanciers sont invités à notifier leurs prétentions selon l'article 50 et 21 du Code Civil Local.

894230600

Avis publics

METZ METROPOLE

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE METZ

Par délibération en date du 11 juin 2018, Metz Métropole a engagé la procédure de modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la ville de Metz.

Cette délibération sera affichée en Mairie et à Metz Métropole pendant un mois et peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

893771100

METZ METROPOLE

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'ARS-SUR-MOSELLE

Par délibération en date du 11 juin 2018, Metz Métropole a engagé la procédure de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la ville d'Ars-sur-Moselle.

Cette délibération sera affichée en Mairie et à Metz Métropole pendant un mois et peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

893774300

METZ METROPOLE

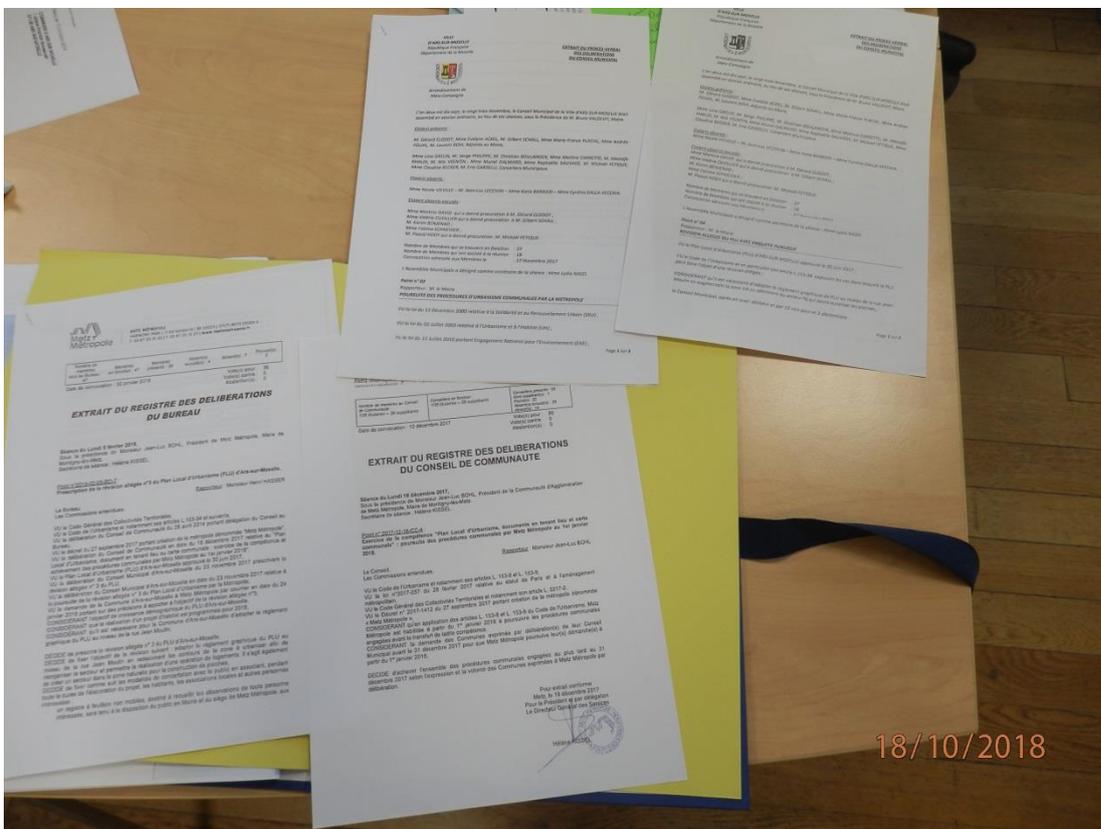
REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'ARS-SUR-MOSELLE

Par délibération en date du 11 juin 2018, Metz Métropole a engagé la procédure de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la ville d'Ars-sur-Moselle.

Cette délibération sera affichée en Mairie et à Metz Métropole pendant un mois et peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

893774300

Registre de concertation disponible à la Mairie ainsi que les pièces techniques et administratives :



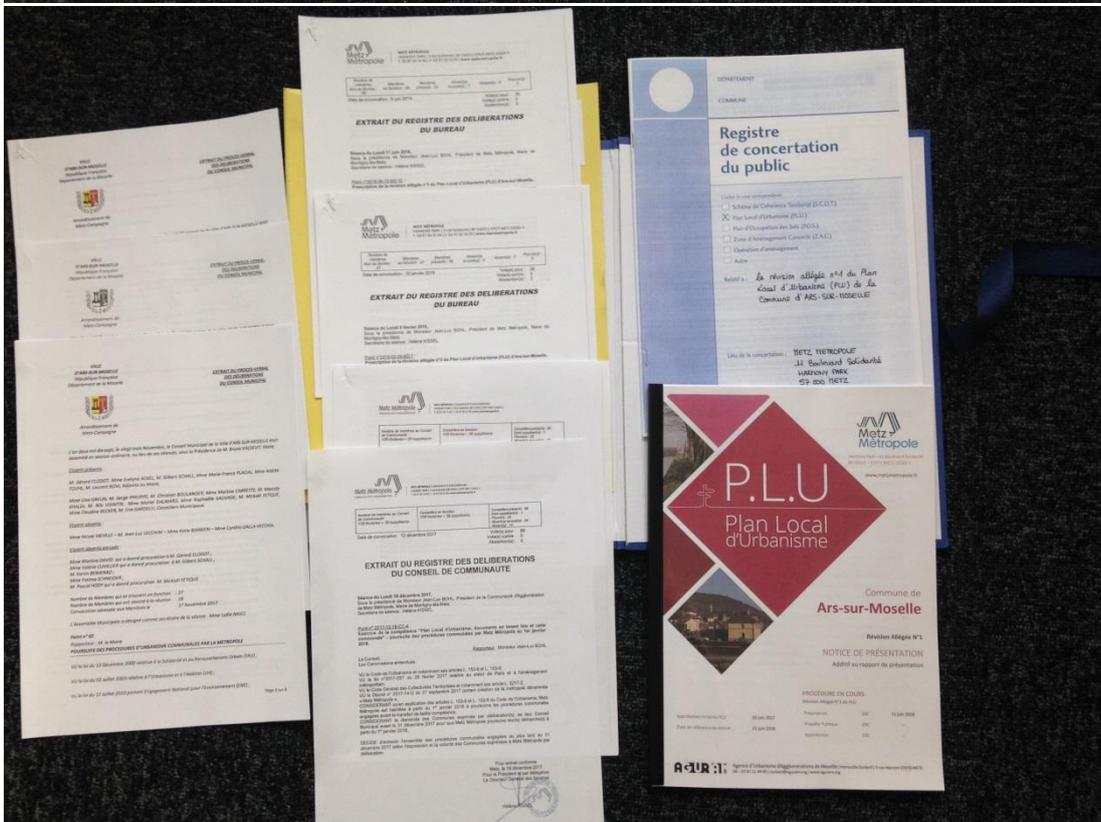
OBSERVATIONS DU PUBLIC

19.09.18 Passage de M^{me} BURGER (4 bis rue Jean Moulin)
pour consultation du dossier de révision allégée
sans inscrite de commentaires.

30.10.18 Passage de M^{me} GAVILLON (3 rue de la Forêt)
et M^{me} OLSZANOWSKI Jean Luc (59 rue de
Verdun à Chatel St Germain) pour consultation
du dossier de révision allégée sans
inscrite de commentaire.

12.11.2018 Suite à la lettre de M^r le Maire, M^r et M^{me}
BURGER (4 bis rue Jean Moulin) sont venus
consulter le dossier pour savoir si leur terrain
lieudit en Briclou est compris dans le projet
rue Jean Moulin - rue de la Mine, et regrettent
ne pas être concernés.

Registre de concertation disponible à Metz Métropole ainsi que les pièces techniques et administratives :



Informations parues sur le site internet de la Mairie d'Ars-sur-Moselle :



► Plan du site ► Mentions légales

Ma

MUNE VIE MUNICIPALE DEMARCHES EDUCATION / JEUNESSE CULTURE / LOISIRS AS

Accueil > URBANISME/ENVIRONNEMENT

OK

➔ REVISION ALLEGEE DU PLU

018 ►

J	V	S	D
1	2	3	4
8	9	10	11
15	16	17	18
22	23	24	25
29	30		

Municipaux

CALE

ATION

ITE

N

S

URBANISME

d'Aujourd'hui

gements

SUR-MOSELLE
Franklin Roosevelt
SUR-MOSELLE
vendredi :
de 14h à 17h
7-60-65-70
7-60-65-75

Par délibération du 11 juin 2018, Metz Métropole a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ars-sur-Moselle.

En effet, Metz Métropole est devenue compétente en termes de document d'urbanisme depuis le 1er janvier 2018 et conduit cette procédure pour la commune d'Ars-sur-Moselle.

Cette révision allégée a pour objet de :

- adapter le règlement graphique du PLU au niveau de la rue Jean Moulin en redessinant les contours de la zone à urbaniser afin de réorganiser le secteur et permettre la réalisation d'une opération de logements. Il s'agit également de créer un sous-secteur dans la zone naturelle permettant la construction de piscines et d'annexes ;
- corriger le règlement graphique concernant les parcelles 307 et 311 situées rue Jean Moulin pour lesquelles la zone naturelle s'adosse en limite des habitations existantes ;
- corriger le règlement graphique concernant la parcelle 385 située rue du Temple, qui a été intégrée à la zone à urbaniser (AU) et qui aurait dû rester classée en zone urbanisée (U), puisque celle-ci est déjà desservie par les réseaux.

La délibération de prescription définit les modalités de concertation avec les personnes intéressées et ce durant toute la durée des études. Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du document présentant les objets motivant cette procédure en commune et à Metz Métropole ou ci-dessous.

NOTICE DE PRESENTATION - REVISION ALLEGEE DU PLU N° 1

01_NOTICE_RA1_57032.pdf (20.18 Mo)

Un registre est tenu à disposition du public pour recueillir les observations des personnes intéressées par le projet.

Consultation des registres :

- Mairie d'Ars-sur-Moselle, 1 Place Franklin Roosevelt 57130 Ars-sur-Moselle du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- Metz Métropole, Harmony Park, 11 Bd Solidarité 57070 Metz du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision allégée n°3 du PLU.pdf (100.87 Ko)

Délibération du Conseil Municipal prescrivant la poursuite des procédures par la Métropole.pdf (125.1 Ko)

Délibération du Bureau de Metz-Metropole prescrivant la révision allégée n°3 du PLU.pdf (129.86 Ko)

Délibération du Bureau de Metz-Metropole prescrivant la révision allégée n°1 du PLU.pdf (153.49 Ko)

ACTUALIT

DEMAN
D'IDENTITE

OUPER
samedi 14 :

BULLET
à télécharg

TRAVAI
MUNICIPAL

APPEL
ARSOIS sou
GERACE

RECUEI
ADMINISTR

PROGR
SOUTIEN SC
samedis

PARC f

MANIFEST

CINEMA
novembre :

BOURSI
VETEMENTS
du 11 nove

OUPER
DES AINES I

ASSEME
L'HARMONII
15 novemb

MARCH
fiche d'insc

URBANISMA

COLLEC
MENAGERE:

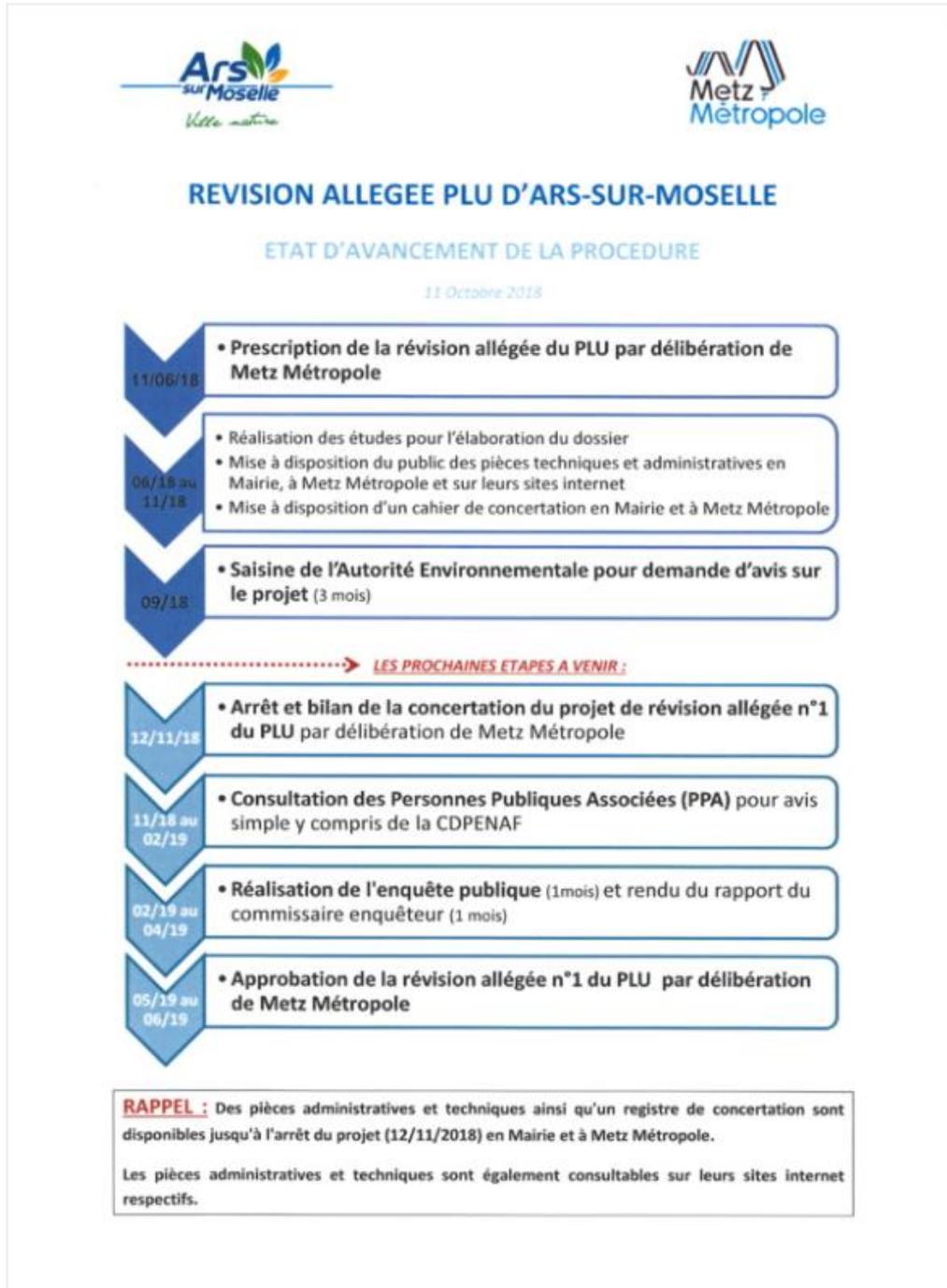
DECHE

PLAN D
RISQUES (P

(129.86 Ko)

 Délibération du Bureau de Metz-Metropole prescrivant la révision allégée n°1 du PLU.pdf (153.49 Ko)

Planning prévisionnel de la procédure :



MENAGERES

DECHETTERI

PLAN DE PRE
RISQUES (PPR)

ALEAS MINIE

PLAN LOCAL
(PLU)

MODIFICATI
DU PLU

REVISION AL

RAPPORT ET
CONCLUSIONS D
COMMISSAIRE EN
DOSSIER PLU

AGENCE LOC
L'ENERGIE ET DU
PAYS MESSIN

ARRETE MUN
à la LUTTE CONT
BRUITS DE VOISI

ELABORATIC
REGLEMENT LOC
PUBLICITE

ENQUETE PL
REGLEMENT LOC
PUBLICITE

ENQUETES P
DUP- rue des Fo
Boulonneries

ENQUETE PL
préalable à l'int
chemin rue du B

ADJUDICATIO

CAHIER DES

PLAN - LOTS
ARS

BATTUES DE
2019

SOCIAL

SERVICE DE
SOCIALE ET DE V

CROY POUR

Informations parues sur le site internet de la commune en fil d'actualité :

ARS-SUR-MOSELLE vous accueille

Accueil Plan du site Mentions légales

Mardi 16 Octobre 2018

LA COMMUNE VIE MUNICIPALE DEMARCHES EDUCATION / JEUNESSE CULTURE / LOISIRS ASSOCIATIONS

RECHERCHE

et jeudis matin REVISION ALLEGEE DU PLU APPEL A L...

Octobre 2018

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21

ACTUS A LA UNE

Humour et café-théâtre

ACTUALITES

- DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE BIOMETRIQUE
- OUVERTURE DU PARC samedi 14 avril
- BULLETIN MUNICIPAL 2018 à télécharger
- TRAVAUX AU PARC

Informations parues sur le site internet de Metz Métropole :

Les parties soulignées en bleues permettent de renvoyer vers le fichier nommé et de le consulter



COMPRENDRE &
PARTICIPER

HABITER & SE
DÉPLACER

VALORISER &
PRÉSERVER

SORTIR &
DÉCOUVRIR

INNOVER &
ENTREPRENDRE



Délibération Bureau

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Ars-sur-Moselle

Compétente en matière de planification depuis le 1er janvier 2018, Metz Métropole poursuit pour le compte de la commune d'**Ars-sur-Moselle**, la procédure de **révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal** prescrite le 5 février 2018 et complétée par la délibération du 11 juin 2018.

Cette révision allégée a pour objet de :

- ⦿ Adapter le règlement graphique du PLU au niveau de la rue Jean Moulin en redessinant les contours de la zone à urbaniser afin de réorganiser le secteur et permettre la réalisation d'une opération de logements. Il s'agit également de créer un sous-secteur dans la zone naturelle permettant la construction de piscines et d'annexes.
- ⦿ Corriger le règlement graphique concernant les parcelles 307 et 311 situées rue Jean Moulin pour lesquelles la zone naturelle s'adosse en limite des habitations existantes.
- ⦿ Corriger le règlement graphique concernant la parcelle 385 située rue du Temple, qui a été intégrée à la zone à urbaniser (AU) et qui aurait dû rester classée en zone urbanisée (U), puisque celle-ci est déjà desservie par les réseaux.

La délibération de prescription définit les modalités de concertation avec les personnes intéressées et ce durant toute la durée des études. Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du document présentant les objets motivant cette procédure en commune et à Metz Métropole ou ci-dessous :

Notice de présentation

Le registre de concertation est consultable :

- ⦿ A la mairie d'Ars-sur-Moselle, 1 Place Franklin Roosevelt 57130 Ars-sur-Moselle
- ⦿ A Metz Métropole, Harmony Park, 11 Bd Solidarité 57070 Metz

Documents administratifs

DBM engageant la procédure de révision allégée du PLU et définissant les modalités de mise à disposition du dossier au public

Délibération de Metz Métropole

Délibération de la commune d'Ars-sur-Moselle

Etat d'avancement de la procédure

Dernière mise à jour le 16.10.2018

Cette page a-t-elle répondu à vos attentes ?

→ Oui → Non

La "Lettre du Maire" distribuée dans chaque boîtes au lettres de la Ville :



LA LETTRE DU MAIRE

Automne 2018

ESPACE CLEMENCEAU

La Justice et la Métropole au ralenti

À l'issue des travaux de réhabilitation des immeubles Clémenceau, la commune a lancé le projet de voirie sur le secteur. Outre l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries, la ville va réaliser un parking d'une trentaine de places à l'arrière des bâtiments ainsi qu'une aire de jeux pour enfants. Préable indispensable, la commune a commencé par l'acquisition des terrains à l'appui d'une décision d'utilité publique pour l'expropriation. Le Préfet a validé cette procédure en été mais les opérations d'indemnisation sont plus longues que prévues au regard du grand nombre de légataires potentiels. Le juge devrait rendre son jugement en cette fin d'année. Si le parking dépend de la ville, c'est la Métropole qui doit gérer l'élargissement de la rue. Mais les services sont débordés et ne semblent pas prêts malgré l'urgence. Le Maire a sollicité le Président de Metz Métropole pour avoir une délégation de maîtrise d'ouvrage et enclencher rapidement les travaux. Le dossier est suspendu à cette décision.



DÉCHETS MÉNAGERS

Ça déborde !

Si la conteneurisation de Metz Métropole n'est pas une réussite, certains habitants ne respectent pas les règles élémentaires de propreté. A voir des dépôts immondes qui débordent des containers ou qui sont littéralement jetés à côté de ces derniers, ou encore les ordures déposées à l'angle des rues du centre-ville sans tenir compte des jours de ramassage, on peut se poser la question sur la propreté de ces personnes.

Le ramassage des déchets est fixé au lundi pour toute la ville. La collecte des papiers cartons et recyclables est fixé au jeudi.

Dans tous les cas, les poubelles sont sorties uniquement la veille du ramassage et après 20 h. Et les encombrants sont ramassés après prise de rendez-vous par téléphone au 03 87 20 10 10.



Une belle solidarité !

Depuis la fin du mois d'août, la famille Gerace se bat pour permettre à Damien, jeune père de famille, de bénéficier d'une opération de la dernière chance à Léranger. A la suite de l'appel à la solidarité relayé par la ville, les réseaux sociaux et des associations locales, près de 35.000 € ont été récoltés en toute transparence. Les dons peuvent continuer sur le compte de l'association « Soutien à Damien Gerace ». Ils soulageront financièrement cette famille. Les parents de Damien vont emprunter 10.000 € et il restera un peu de temps pour boucler financièrement l'opération. L'association franco-berbère Azar et le nouveau club de football AIS FC devaient organiser prochainement des manifestations en faveur de l'association pour Damien dans la lignée du concert qui a été organisé par le groupe arsois Radio Bistrot en septembre. Merci à tous les donateurs.



MAIRIE D'ARS-SUR-MOSELLE
1, place Franklin Roosevelt - 57130 ARS-SUR-MOSELLE
Tél. : 03 87 60 63 70 - Fax : 03 87 60 63 75



Chers concitoyens, Chers amis,

Il se passe tellement de choses en cette fin d'année qu'il était important de communiquer sur les projets et faire un point sur les événements et les décisions qui impactent la vie locale et ses habitants.

L'Etat change les règles à sa guise sans tenir compte de l'avis des citoyens. Ainsi, sa volonté de supprimer les communes est manifeste. La métropolisation, nous en avons eu un aperçu des dotations, le transfert de plusieurs compétences communales...

Tout le monde se réjouit de la suppression de la taxe d'habitation et c'est bien normal. Néanmoins, chacun fera ses comptes pour s'apercevoir que l'Etat récupère ses cadeaux par de nouvelles taxes. En revanche, les communes se fragilisent encore un peu plus financièrement.

Pour les maires, et particulièrement pour les maires des communes les plus démunies, il faut composer en permanence, changer d'objectif quand les moyens manquent, trouver des solutions, avoir une grande patience et une persévérance inépuisable.

Heureusement, la ville peut compter sur le Département de la Moselle et son Président M. WETZEN qui a maintenu son soutien à la construction de l'EHPAD comme sur le financement de l'aménagement de la rue Bussière. Il est bon de trouver encore des politiques qui ont une parole d'honneur.

La municipalité s'est engagée à mettre en œuvre des opérations ambitieuses sans crucifier fiscalement les habitants. J'assume ce choix et je vous assure que notre chemin est le bon.

Bruno VALDEVIT
Maire d'Ars-sur-Moselle

EHPAD

Le conseil de surveillance confirme la construction

Sous la pression du CHR de Mercy, le conseil de surveillance de Gorze a confirmé la construction à Ars-sur-Moselle de son annexe. Certaines personnes malveillantes auraient voulu que ce projet ne voit pas le jour mais, la maison de retraite sera bien construite.

Des problèmes administratifs et financiers sont à l'origine des conjectures. Néanmoins, le Département de la Moselle et l'Etat par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de Santé ont maintenu leurs engagements.

Le Ministre de la santé a par ailleurs confirmé ce choix auprès du Sénateur mosellan M. Mizzon.

Les opérations devaient reprendre en fin d'année 2018 soit 6 ans après les premières réunions de concertation. On comprend pourquoi la France est championne en matière de paperasses.



L'emplacement du terrain, à côté du collège



RUE THOUVENIN

Une nouvelle destination pour l'ancienne poste

Au courant de l'été, vous avez pu lire dans la presse que la commune a fait une proposition de rachat pour l'ancienne poste située rue Thouvenin. Cette décision était dictée tant par le projet de créer un espace socio-culturel dont les habitants ont besoin que par le souhait de maîtriser le devenir de cette construction que certains agents immobiliers visaient depuis longtemps. Cette proposition d'achat a été validée par La Poste et s'est concrétisée fin octobre. Ainsi, la Poste revient dans le patrimoine communal pour une seconde vie.

Un centre multi-services est envisagé

Proche des écoles et en plein centre-ville, la municipalité envisage de créer un centre multi-services. Une demande de labellisation MISAP auprès de la préfecture sera présentée. Elle se justifie par la situation de notre ville et une population fragile.

Médiation jeunes, mission emploi, assistance aux citoyens, aides sur les démarches publiques et informatiques, médiathèque, permanences des services publics...

Notre ville a besoin d'un outil social à la hauteur des difficultés de la population. Avec l'aide de l'Etat pour des contrats aidés, deux personnes seront à la disposition des habitants pour les aider.



CADRE DE VIE

Résidence seniors

La municipalité a largement communiqué sur ce projet. Désormais, il est parti. La construction de la résidence seniors est lancée et se fera en lieu et place de deux immeubles anciens qui empiètent sur le domaine public. La reconfiguration de la rue Bussière, avec un nouveau parking de 48 places et le reprofilage de la rue de la Paix, apportera un renforcement de la sécurité en même temps que 14 logements adaptés aux seniors et bien situés. Pour quelques habitants, cette construction n'est pas souhaitée. Cependant, elle est parfaitement conforme aux règles d'urbanisme. Mais ces personnes ne veulent pas d'une construction à proximité de leurs fenêtres même si c'est toujours le cas en centre-ville.

Les travaux de démolition sont prévus en novembre. A l'issue de ceux-ci, la rue de la Paix sera rénovée selon les conditions météorologiques. Le chantier du parking est prévu en début d'année 2019 en deux phases. Chacun comprendra que les travaux prennent du temps et qu'ils génèrent quelques désagréments que les techniciens limiteront au mieux. L'amélioration de notre cadre de vie les justifient amplement.

La construction de cette résidence entre dans le cadre d'un projet global seniors. La ville va proposer un programme d'animation spécifique. Le Centre Communal d'Action Sociale diffusera prochainement une plaquette pour une mise en œuvre en 2019. Ateliers mémoire, gymnastique douce, cours de danse ou encore conférences culturelles, musique et petits voyages locaux... il y en aura pour tous.

ZONE SCHWEITZER

Une voirie qui s'améliore

Les habitants et les entreprises de la zone Schweitzer ont pu constater un certain changement avec la belle réalisation du tapis de cette rue. La persévérance de la municipalité auprès des services de la Métropole aura convaincu ces derniers de l'urgence. Les travaux de sécurisation devaient se poursuivre rapidement avec une reprise de l'éclairage sur les 43 points lumineux de la zone.

URBANISME

Révision allégée du PLU N°1

Par délibération en date du 11 juin 2018, Metz Métropole a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ars-sur-Moselle pour le compte de la commune et ce depuis sa prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 des documents d'urbanisme.

Le projet de révision allégée poursuit les objectifs suivants :

1. Adapter le règlement graphique du PLU au niveau de la rue Jean Moulin en redessinant les contours de la zone à urbaniser afin de réorganiser le secteur et permettre la réalisation d'une opération de logements. Il s'agit également de créer un sous-secteur dans la zone naturelle permettant la construction de piscines et d'annexes.

2. Corriger le règlement graphique concernant les parcelles 307 et 311 situées rue Jean Moulin pour lesquelles la zone naturelle s'adosse en limite des habitations existantes.

3. Corriger le règlement graphique concernant la parcelle 385 située rue du Temple qui a été intégrée à la zone à urbaniser (AU) et qui aurait dû rester classée en zone urbanisée (U), puisque celle-ci est déjà desservie par les réseaux.

Un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée par cette procédure a été ouvert pendant toute la durée d'élaboration du projet et ce jusqu'à l'arrêt du projet prévu le 12 novembre 2018. Ils sont donc accessibles au public :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h en Mairie d'Ars-sur-Moselle ;
- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h à Metz Métropole.

Ces deux registres sont accompagnés des pièces administratives et techniques relatives à cette procédure. L'ensemble de ces documents est à disposition dans les mêmes conditions. Les sites internet de la Mairie et de Metz Métropole permettent également d'y avoir accès.

Le calendrier suivant permet d'avoir une information sur l'avancement de la procédure depuis son lancement.



Qu'est-ce que le PLU ?

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document élaboré par la commune et fixant les principales règles applicables à l'utilisation du sol sur un territoire déterminé, en l'occurrence la commune. Il a succédé à l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS).

Le PLU distingue les zones urbanisées, à urbaniser ou encore non urbanisées et définit pour chaque zone les règles applicables. Sa construction qui fait suite à un diagnostic, est le fruit du travail des élus, et tient compte des remarques de la population, des personnes publiques associées et des professionnels. Après son élaboration, le PLU peut éventuellement être révisé ou modifié (allégé ou simplifié).



Affichage papier à l'intérieur et à l'extérieur de la Mairie informant sur la procédure :

